


<p><b>BULLETIN DE LA QUALITE DE L'AIR</b></p> <p>CELLULE INTERREGIONALE DE L'ENVIRONNEMENT (CELINE)  <i>Informing you on ambient air quality in the Belgian Regions</i>  Rue Gaucheret 92-94, 1030 Bruxelles  tel: 02/227.57.02  Site internet : <a href="https://www.irceline.be">https://www.irceline.be</a></p>	
--	--

**Lundi 21 mars 10h00**

## BULLETIN D'INFORMATION PARTICULES FINES

**Dépassement du seuil d'information pour les particules fines.**

### SITUATION ACTUELLE

Aujourd'hui, lundi 21 mars 2022, des concentrations élevées de particules fines (PM<sub>2,5</sub> et PM<sub>10</sub>) sont mesurées dans les réseaux de mesure des trois régions. Au cours des dernières 24 heures, la concentration moyenne de PM<sub>10</sub> et PM<sub>2.5</sub> en Flandre est supérieure à 50 et 35 µg/m<sup>3</sup> respectivement. La concentration moyenne de particules fines sur 24 heures, à 9 heures, était de 56 µg/m<sup>3</sup> pour les PM<sub>10</sub> et 44 µg/m<sup>3</sup> pour les PM<sub>2,5</sub> en Flandre. En Wallonie et à Bruxelles, les seuils n'ont pas (encore) été dépassés. 50 µg/m<sup>3</sup> pour les PM<sub>10</sub> et 35 µg/m<sup>3</sup> pour les PM<sub>2.5</sub> sont les seuils utilisés par les trois régions de Belgique à partir desquels la population doit être informée.

Les concentrations élevées de particules fines s'expliquent par une accumulation de la pollution atmosphérique à cause de conditions de dispersion défavorables (faible vitesse de vent). Les conditions météorologiques (temps ensoleillé et températures douces pendant la journée, nuits fraîches) combinées aux émissions d'ammoniac plus élevées à cette période de l'année en raison des activités agricoles, entraînent également une augmentation des concentrations de sels d'ammonium (particules secondaires inorganiques) dans l'air. Ces épisodes de "smog printanier" se produisent fréquemment à cette période de l'année (mars/avril).

### SITUATION POUR AUJOURD'HUI ET LES PROCHAINS JOURS

Les conditions météorologiques resteront défavorables pendant plusieurs jours. Il est prévu que les concentrations de particules fines resteront supérieures aux seuils d'information pendant au moins 24 heures.

**Etant donné que les concentrations moyennes de PM<sub>10</sub> et de PM<sub>2.5</sub> en devraient rester respectivement supérieures à 50 µg/m<sup>3</sup> et 35 µg/m<sup>3</sup> (en moyenne glissante sur 24h) pendant plus de 24h, la phase d'information est activée en Flandre.**

## RECOMMANDATIONS EN CAS DE DÉPASSEMENT DU SEUIL D'INFORMATION

Pour plus d'information sur les recommandations spécifiques dans les Régions, veuillez vous référer aux communications régionales (voir sites web et personnes de contact ci-dessous).

## EFFETS POSSIBLES SUR LA SANTÉ ET PRÉCAUTIONS A PRENDRE

En fonction des concentrations de polluants dans l'air ambiant, de la durée d'exposition, de la sensibilité des personnes exposées et de leurs activités, les **symptômes** suivants peuvent être observés :

- la diminution des fonctions respiratoires ;
- une augmentation des maladies respiratoires (bronchites, ...) ;
- augmentation de la fréquence et de la gravité des symptômes chez les personnes asthmatiques ou souffrant de problèmes respiratoires chroniques.

Pour les **personnes exposées à un niveau de risque plus élevé** :

- les personnes souffrant de problèmes respiratoires et cardiaques,
- les asthmatiques,
- les personnes âgées et les très jeunes enfants,

il est particulièrement conseillé, dans les zones exposées à des concentrations élevées en polluants, de ne pas réaliser d'exercice physique intense et/ou prolongé (comme le jogging par exemple). **En cas de nécessité, il ne faut pas hésiter à prendre un avis médical.**

En raison de leur très faible dimension (diamètre au moins 5 fois inférieur à l'épaisseur d'un cheveu), les particules se répandent aisément dans tous les environnements. Pour cette raison, les habitations ne constituent pas un rempart contre les concentrations élevées en particules fines venant de l'extérieur.

## PERSONNES DE CONTACT

### **En Flandre:**

- Vlaamse Milieumaatschappij (VMM): Madame Katrien Smet – tél. : GSM : 0473/99.28.70
- <http://www.vmm.be>

### **À Bruxelles:**

- Consultez le pollumètre, mis à jour toutes les heures : <http://www.qualitedelair.brussels>
- Pour toute info sur l'environnement, Service Info-Environnement : [info@environnement.brussels](mailto:info@environnement.brussels) ou 02/775.75.75
- Bruxelles-Environnement : Service presse: [presse@environnement.brussels](mailto:presse@environnement.brussels) – 0490/52.37.89
- Cabinet du Ministre A. Maron : Simon Vandamme (porte-parole) : GSM : 0479/66.03.23 email : [svandamme@gov.brussels](mailto:svandamme@gov.brussels)

### **En Wallonie:**

- Cabine de la Ministre Céline Tellier : Nathalie Guilmin – 0499/20.70.16
- <http://www.awac.be/>

### **CELINE:**

- FR : M. Philippe Maetz tél. : 02/227.56.78 ou 02/227.57.02 – GSM : 0473/84.35.15
- NL : M. Frans Fierens tel. : 02/227.56.71 – GSM: 0494/62.91.40
- <http://www.irceline.be> (aussi pour inscription à la liste de diffusion par e-mail)